

Problème très dur j'ai besoin d'aide et de renseignements

Par **cfini**, le **04/02/2008** à **04:40**

BONJOUR

Dans quelques mois je vais être jugé pour une affaire et je vais me prendre une amende salée, je pense entre 100 000 et 150 000 € (je suis actuellement sous contrôle judiciaire mais j'ai des convocs très très rares). J'ai pas envie de dire ce que j'ai fait mais je tiens quand même préciser que même si l'amende peut paraître élevée, je n'ai rien fait d'irrespectueux (illégal oui mais pas irrespectueux)

Le problème, c'est que je n'ai pas d'argent et je ne peux pas aller travailler car je suis dans un état psychologique déplorable (c'est pas à cause de l'amende, c'est à cause de bien avant). Aller travailler est au-dessus de mes faibles forces.

Je vis chez mes parents et je fais croire que tout va bien depuis des années alors que je me détruit petit à petit. Mais il faut comprendre dans ma situation que par dessus tout, je n'ai pas envie de vivre la situation d'être devant ma famille qui sait mon mal être. Cette situation, je suis prêt à tout pour l'éviter et tout le monde devrait la respecter, mais j'ai peur que cette situation arrive, personne a le droit de me faire ça.

Je sais que si je fais rien, cette situation arrivera, j'y ai réfléchi et c'est obligé. Je vais me retrouver foutu financièrement et on se demandera pourquoi je ne vais pas travailler. Alors la, je ne pourrais plus cacher mon mal être.

Bien sur, j'ai pensé à aller voir un psy mais c'est très dur à supporter cette idée, d'autant que je suis seul face à cette situation, je n'ai aucun ami sur qui compter, ni famille (mais ça, c'est moi qui l'ai choisi, mais j'arrive pas à faire autrement).

J'aimerais savoir s'il était possible de mettre la justice au courant de mon mal être sans que jamais personne de ma famille le sache ? Cela est-il possible à faire ? La, j'en peux plus, je sature, je supporte plus, je voudrais aller voir la justice et leur dire que je vais très mal et que je voudrais aller voir un psy. Je voudrais que la justice sache que je vais mal car cela m'aiderait énormément à aller consulter un psy pour aller sur la bonne voie, vous comprenez ? Je sais bien que la justice a autre chose à foutre, mais je trouverait plus juste qu'ils le sachent, je sens que cela m'aiderait.

Je crois avoir tout bien expliqué, je voudrais donc simplement savoir s'il était possible de mettre la justice au courant de mon mal être sans jamais prévenir personne de ma famille ?

Merci

Si ce message arrive jusqu'à la justice (j'ai trop peur de ça), je répète que vous n'avez pas le droit de me mettre dans la situation "moi face à ma famille qui sait mon mal être", respectez

cela, ne me faites pas vivre un cauchemar qui ne ferait qu'empirer mon état, merci. Ce que je demande sur ce post est une tentative de me mettre sur la bonne voie, ne gachez pas tout.

Par **Katharina**, le **04/02/2008** à **15:47**

Il est évident qu'il faudrait déjà avertir votre avocat de la situation, mais vu le malaise que vous ressentez, vous ne vous êtes pas dit que pour vous en sortir il fallait sans doute y faire face et l'affronter ?

Vous habitez avec votre famille, ils sont donc là pour vous, ils vont bien finir par apprendre ce qui se passe, s'ils sont là pour vous épauler, vous ne devriez pas hésiter à vous confier, vous ne vous en sortez pas seul, ne dites pas que vous avez personne, vous les avez eut, et ils sauront surement mieux que personne vous aider à traverser cette mauvaise passe.

Quand à la justice, votre famille ne l'apprendra pas si elle n'est pas présente, mais si elle vous accompagne, c'est bien qu'elle est là pour vous, c'est pourquoi il serait mieux de vous confier à eux s'ils vous ont déjà suivis jusque là.

En plus, si vous ne pouvez pas travailler c'est parce que vous n'êtes pas bien psychologiquement, au plus vite vous surmonterez ça, au plus vite vous reprendrez pied dans la vie active et professionnelle, même s'ils vous faut rembourser une dette pareille il est

important de sortir, et de continuer à vivre, et pas dans le mensonge 

Par **x-ray**, le **04/02/2008** à **21:14**

Bonjour cfini,

Lors de l'audience, vous pouvez exprimer votre mal être pour informer le juge de votre situation, ou, comme Kat l'a dit, en faire part à votre avocat.

Mais ça ne changera pas grand chose.

Votre pseudo et votre message démontrent à quel point il vous faut vous prendre en main. Ni pour la justice, ni pour votre famille, mais pour vous même.

Voyez un psy rapidement, ne serait-ce que pour renouer au fond de vous même avec votre famille, être en capacité de lui avouer la vérité, et enfin lui demander de l'aide.

N'ayez pas peur de voir un psy. Il suffit simplement de considérer que vous êtes malade comme n'importe quel autre malade. Certains ont des gripes, d'autres des névroses. Vous n'êtes ni anormal, ni différent. Vous souffrez comme tout le monde, mais vous le gérez peut-être moins bien que d'autres. Ce n'est pas grave, si et seulement si vous acceptez de vous soigner.

Pour dédramatiser, je vous définis ce qu'est une névrose : c'est le résultat psychologique d'un

événement traumatique, événement sur lequel on reste accroché, et au travers duquel on reconstruit la réalité. Exemple : vos parents divorcent, et vous n'arrivez pas à le gérer. Vous vous effondrez petit à petit, et vous construisez une relation aux autres totalement faussée : personne ne m'aime, puisque mes parents ne m'aiment pas....

Si votre auto destruction passe par la consommation de drogues ou d'alcool, attention au fait que votre névrose peut se transformer à terme en psychose. Là, cela peut devenir plus grave car vous "coupez les ponts" avec la réalité...

Bon, tout ça pour dire qu'il n'y a rien de grave à voir un psy. Il est d'ailleurs dommage qu'en France, cette démarche soit souvent assimilée à la folie, alors qu'il suffit de s'intéresser au sujet pour se rendre compte que les trois quart des gens sont névrosés à des degrés divers. L'essentiel, c'est de savoir gérer son histoire et les souffrances qu'elle peut parfois engendrer. Et, croyez moi, il n'y a que la lucidité qui peut vous y aider. Ni les "paradis artificiels", ni le mensonge qui ne fait que prolonger votre situation de mal-être en vous empêchant de vous libérer...

Enfin, si vous craignez de voir un psy, demandez quand même l'avis d'un généraliste.

Voilà. Ne voyez aucune morale dans ce que je vous ai écrit. Je tente seulement de vous pousser à réagir, car votre message m'inquiète. Prenez sur vous et soignez vous.

Je vous souhaite tout le meilleurs et espère vous relire sous votre futur pseudo :
Cacomence...

Par **juliette**, le **05/02/2008** à **19:22**

Bonjour cfini.

Comment savez vous (ou pensez vous) que vous allez avoir entre 100 000 et 150 000 € d'amende ?

Avez vous un avocat ?

A quel tribunal êtes vous convoqués: tribunal de police, tribunal correctionnel, cour d'assises ?